

(N° 62.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1863.

(Voir les N° 7, 70 et 107 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de treize millions six cent trente-trois mille trois cent soixante-dix-neuf francs (13,633,379 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 19 mars 1863.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) L. DE FLORISONE.

ED. DE MOOR.

Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1863.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	289,175 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	224,675 »	»	
3	Matériel	30,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	243,250 »	»	3,058,694 »
7	— Matériel.	5,250 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	682,410 »	4,500 »	
9	— Matériel	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,341,350 50	4,503 50	
11	Justices de paix et tribunaux de police	736,980 »	2,450 »	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	18,525 »	4,233 »	64,881 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	36,583 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	3,540 »	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	630,000 »	»	674,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280 »	14,328 »	
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	35,000 »	60,000 »	95,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i>	150,000	»	171,240
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	15,300	»	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	2,940	»	
	CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	40,000	»	26,500
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,700	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000	»	
	CHAPITRE VIII. CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	314,950	»	75,000
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	3,790,000	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000	75,000	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican. (<i>Personnel.</i>)	58,241 »	»	4,840,687 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses .	11,500 »	»	
33	Culte israélite. (<i>Personnel.</i>)	10,285 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	8,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 134, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Départe- ment de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des com- missions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins char- gés de rechercher et de traiter les indigents at- teints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance géné- rale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'alié- nés. — Traitement du secrétaire de la commis- sion permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'éta- blissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad- joint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
Section 1 ^{re} . — Service domestique.				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,300,000 »	100,000 »	3,685,794 »
46	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	30,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 »	»	
49	Traitement des employés attachés au service domestique	600,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	8,000 »	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	160,000 »	»	
52	Maison de force de Gand. — Incorporation de l'ancienne maison de sûreté et améliorations diverses.	»	200,000 »	
53	Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation.	»	16,000 »	
54	Maison de sûreté cellulaire à Gand. (Solde à payer.)	»	16,240 »	
55	Maison pénitentiaire de Saint-Hubert. — Achèvement des travaux d'agrandissement	»	145,000 »	
56	Prison cellulaire de Mons. — Travaux de construction	»	277,760 »	
57	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	22,000 »	
Section 2. — Service des travaux.				
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	500,000 »	»	
59	Gratification aux détenus.	150,000 »	»	
60	Frais d'impression et de bureau.	5,000 »	3,994 »	
61	Traitements et tantièmes des employés	96,800 »	»	

(6)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
63	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	12,657,570 50	975,808 50	13,633,379 »